

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 8 Membres représentés : 0 Absents : 2
VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 17 février 2023 **DELIBERATION N° 5 / 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 17 février à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 10 février 2023 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS : GAUTHIER Jean-Pierre, HORLAVILLE Damien

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

OBJET : *Programme de voirie communale 2023*
Subvention du Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale 2023 pourrait allouer à la commune du Glaizil, une subvention de 19 460,00 € pour un montant de travaux de 27812,80 € HT (soit 70%) afin de réaliser des travaux sur la voirie communale en 2023.

Il propose au conseil municipal d'effectuer cette demande de subvention et de consacrer cette aide financière à de gros travaux sur voirie communale aux hameaux :

Le Glaizil, Les Amars, Lesdiguières.

Il demande son avis au conseil.

Après délibération :

Le conseil municipal :

- **Approuve** l'exposé du Maire et le charge de faire le nécessaire auprès des services du Conseil Départemental afin que la subvention soit accordée pour les travaux mentionnés ci-dessus.
- **Donne pouvoir** au Maire pour prendre toutes décisions utiles dans ce domaine et signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Maire, COLLIN François

